

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Alain PARSY en suite de convocation en date du 29 août 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Etaient présents: Alain PARSY – Didier GILLERON – Cathy BONA-LECLERCQ – Jean-Luc THÉRON – Jean-Marc DELACOURT – Pascale CARDON-PETIT – Bernard HUREZ – Thierry DEFONTAINE – Hubert FAUQUEUX – Frédéric DUBOIS.

Etaient absents excusés : Priscilla COLLET – Guillaume BOHACZ – Jean-Marc BÉZÉ.

Était absent : Joël DEMAUX.

Procurations : Mr Guillaume BOHACZ à Mr Bernard HUREZ et Mr Jean-Marc BÉZÉ à Mr Frédéric DUBOIS.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Cathy BONA-LECLERCQ.

LECTURE DU COMPTE-RENDU DU 8 JUILLET 2016

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2016 à l'unanimité.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte à l'unanimité** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015,
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

DÉCISION RELATIVE À LA GESTION DU SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'une lettre recommandée avec AR en date du 11 août dernier de l'ARS, nous demandant de leur transmettre l'engagement de la commune à mettre en place les actions correctives nécessaires pour que l'eau distribuée soit conforme avant une échéance de trois ans.

Il rappelle à l'assemblée que ces mesures consistent en un raccordement avec le réseau d'eau d'Épinoxy (coût 800 000 € HT) et/ou la mise en place de traitement (coût : 130 000 € HT).

Il précise que la compétence eau sera obligatoirement transférée à la CAC au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de charger Monsieur le Maire à prendre contact avec VÉOLIA et NORÉADE pour connaître leurs garanties.

SUBVENTION E.S.H.E.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande de subvention de l'Entente Sportive Haynecourt Epinoxy pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la somme de 1500 € à l'Entente Sportive Haynecourt Epinoxy pour l'année 2015.

Cette somme est prévue au budget primitif de l'exercice 2016.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire propose d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- Madame Brigitte SCHMITT, Foraine : 280 €,
- Monsieur Éric DRACHE, Forain : 900 €,
- Harmonie l'Espérance d'Épinoxy : 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder, à l'unanimité, les subventions exceptionnelles suivantes :

- Madame Brigitte SCHMITT, Foraine : 280 €,
- Monsieur Éric DRACHE, Forain : 900 €,
- Harmonie l'Espérance d'Épinoxy : 250 € pour cette année et de porter la subvention à 300 € pour l'année 2017.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'article 6574.

TRAVAUX TOITURE VESTIAIRES E.S.H.E. : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant du Président de l'ESHE, qui sollicite une participation financière de la commune pour la réfection de la toiture des vestiaires.

Il poursuit en donnant lecture aux conseillers municipaux des deux devis fournis pour l'achat des tôles et précise que la pose sera effectuée par l'ESHE.

Il constate que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise TOLE ACIER CAMBRAI d'un montant de 2934,70 € HT.

Considérant que la commune d'Epinoy s'est engagée à prendre en charge 50 % de ces travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge les 50 % restant soit la somme de 1 467 € 35 HT.

TRAVAUX AU MONUMENT AUX MORTS (POSE DE BORNES)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au sinistre survenu au monument aux morts, il serait peut-être judicieux de poser des bornes autour de ce dernier pour le protéger et empêcher les véhicules de se garer.

La question sera étudiée lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

DISSOLUTION DU C.C.A.S

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal :

En application de l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toutes les communes de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toutes les communes de moins de 1500 habitants. Il peut ainsi être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- Soit exerce directement les attributions relevant jusqu'à présent du CCAS, en particulier l'instruction de demandes d'aides sociales légales et la domiciliation des personnes en faisant la demande,
- Soit transfère tout ou partie des attributions au centre intercommunal d'action sociale (CIAS), lorsqu'il existe.

Vu l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que la commune d'Haynecourt compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du Code de l'Action Sociale et des familles,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2016.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier.

Le Conseil Municipal exercera directement cette compétence.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

TRAVAUX DE BUSAGE DU FOSSÉ SITUÉ À CÔTÉ DU 507 RUE DE LA CROIX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa décision en date du 29 février 2016 de procéder aux travaux de busage du fossé situé à côté du 507 rue de la Croix pour éviter l'éboulement des terrains jouxtant ce dernier.

Il poursuit en expliquant que suite à une inondation due à un fort orage, il a été constaté récemment que le busage prévu était insuffisant et qu'il conviendrait de tuber le fossé en 1 mètre.

Ce changement porterait le devis à 21 000 € HT au lieu de 13 280 € HT.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité :

- d'approuver ce changement de busage,
- d'accepter la modification de la commande initiale,
- d'approuver le devis modificatif de 21 000 € HT émanant de la SARL TOURNAY Christophe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à modifier la commande initiale et à passer commande de ces travaux.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2016 au chapitre 21.

DEMANDE D'INDEMNISATION DES LOCATAIRES DU 1 RUE DE BOURLON SUITE AUX TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux d'une lettre recommandée avec AR émanant de Mr Lionel DANQUIGNY et Melle Eve HAUDEGOND, locataires de la maison dont la commune est propriétaire sise 1 rue de Bourlon, qui sollicitent un dédommagement financier pour les désagréments subis à l'occasion des travaux de ravalement de façade et de réfection de toiture.

Considérant que le montant des travaux engagés pour améliorer le confort des locataires est très important (60 000 € HT), le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable à cette demande de dédommagement.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'AFR D'HAYNECOURT

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier reçu de la DDTM rappelant que le bureau de l'AFR arrivera au terme de son mandat le 22 mars 2017.

Conformément aux dispositions de l'article R.133-3 du code rural et de la pêche maritime, il convient donc de procéder au renouvellement de ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme les personnes suivantes :

Titulaires :

Monsieur THÉRON Jean-Luc, né le 21 août 1967 à CAMBRAI (Nord), domicilié 299 rue de Bourlon 59268 HAYNECOURT.

Monsieur HUREZ Bernard, né le 29 avril 1957 à CAMBRAI (Nord), domicilié 110 rue de la Croix 59268 HAYNECOURT.

Monsieur BOUTROUILLE Henri, né le 14 octobre 1943 à SAILLY LES CAMBRAI (Nord), domicilié 218 rue des Chanoines 59268 HAYNECOURT.

Suppléants :

Monsieur Laurent DUPRIEZ, né le 16 septembre 1959 à CAMBRAI (Nord), domicilié 106 rue de Sauchy 59268 HAYNECOURT.

Madame RAOULT épouse BOUTROUILLE Cécile, née le 4 décembre 1948 à RIEUX-EN-CAMBRÉSIS, domiciliée 300 rue de Bourlon 59268 HAYNECOURT.

**DEMANDE D’AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU SAGE DE
L’ESCAUT AU CDG 59**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le syndicat Mixte du SAGE de l’Escaut a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et que, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et des établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l’acceptation de cette demande d’affiliation au 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d’émettre un avis favorable à la demande d’affiliation au CDG 59 du syndicat Mixte du SAGE de l’Escaut à partir du 1^{er} janvier 2017.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SIVOM D’ACTION SOCIALE DE
L’OUEST CAMBRÉSIS POUR LA MISE À DISPOSITION DU MILLE-CLUBS**

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée sa décision en date du 28 novembre 2014 de conclure une convention avec le SIVOM de l’Action Sociale de l’Ouest Cambrésis pour la mise à disposition de notre salle du Mille-Clubs lors de diverses manifestations organisées pour les enfants.

Il rappelle que le SIVOM s’engageait à participer à hauteur de 40 euros pour 8 heures d’occupation en compensation des charges d’électricité, de chauffage, d’entretien etc...

Il poursuit en informant les conseillers municipaux que cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2014 et qu’il convenait de la renouveler pour les années 2015 et 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :

- de renouveler la convention avec le SIVOM d’Action Sociale de l’Ouest Cambrésis pour la mise à disposition de notre salle du Mille-Clubs pour 2015 et 2016 aux mêmes conditions (40 euros pour 8 heures d’occupation),
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions pour 2015 et 2016.

RÉFECTION DE LA FAÇADE DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa décision en date du 2 juin dernier, sollicitant d'autres devis avant de prendre une décision pour les travaux de réfection de la façade de l'école.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la façade de l'école est très vétuste et qu'il conviendrait de refaire à neuf le muret en briques et de changer le portail pendant les vacances scolaires de juillet et août 2017.

Il poursuit en donnant lecture deux devis émanant de la SARL PIRIET et de la SAS MAROLLE, pour le démontage et l'enlèvement du mur en briques actuels, la modification de l'assainissement avec création d'un nouveau regard, la création d'un nouveau muret avec la pose d'un nouveau portail et la reprise de l'enrobé sur 50 m².

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- de procéder aux travaux ci-dessus énumérés,
- d'approuver l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de la SAS MAROLLE, située 135 rue Lévêque 59400 CAMBRAI, d'un montant de 16 130 HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande de ces travaux,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire et pour faire la demande de toutes autres aides ou subventions.

Les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2017 au chapitre 21.

SÉCURISATION DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous n'avons pas encore reçu de réponse concernant la demande de subvention au titre des amendes de police.

Il poursuit en informant que les travaux sont en attente car la RD 340 va être refaite.

ACTUALITÉS CAC, SIVOM ET EX-BA 103

Actualités RPI :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la prise en charge du transport des RPI est assurée pour le moment jusqu'au 31 décembre prochain.

Il poursuit en informant que la rentrée scolaire s'est bien passée et que les travaux d'accessibilité à l'école sont terminés.

Actualités SIVOM :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que notre demande de retrait du SIVOM sera normalement soumise à l'avis des membres de ce dernier ce mois-ci. Il poursuit en expliquant qu'il est fort probable que le SIVOM émette un avis défavorable et que dans cette hypothèse, la commune sollicitera la prise en charge par le SIVOM de l'activité ZUMBA.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.